

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

**AMENDEMENT**

N° AC835

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Gustave, M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Lors du contrôle de la société France Médias par la Cour des comptes, prévu par l'article L. 111-4 du code des juridictions financière, cette dernière émet un avis sur l'adéquation du niveau pluriannuel de la ressource publique mentionnée à l'article 53 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 précitée aux niveaux d'investissement nécessaires pour satisfaire les orientations stratégiques et les axes prioritaires de développement prévus par la convention stratégique pluriannuelle.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent article a pour objet de renforcer la connaissance du Gouvernement, du Parlement et de l'ensemble des Françaises et des Français sur l'adéquation du niveau des budgets alloués à l'audiovisuel public avec les objectifs qui lui sont fixés. Il précise que le contrôle de la Cour des comptes sur l'activité de France Médias émet notamment un avis sur l'adéquation entre les objectifs fixés à la société et le budget qui lui est affecté par l'État pour mener à bien ses missions.

Rappelons que les Françaises et les Français sont particulièrement attachés à l'audiovisuel public, signe de qualité et de traitement juste de l'information. Il est donc nécessaire de garantir que les moyens qui lui sont alloués permettent de maintenir cette qualité des programmes.